



# GUIDE D'ORGANISATION DE VOTRE ALP

Automne 2019

## **NOTE IMPORTANTE :**

Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

# TABLE DES MATIÈRES

## Introduction aux associations libérales provinciales (ALP)

Bâtir une équipe libérale locale forte .....	3
Qu'est-ce qu'une association de circonscription ? .....	3
Votre association de circonscription .....	4
Joignez-vous à la famille libérale .....	5

## Organisation d'une ALP

Description des postes du comité exécutif de l'ALP .....	7
Membres votants désignés.....	8
Membres ex-officio votant et non votants .....	9

## Collecte de fonds

Donateurs éligibles.....	10
Limites de contribution .....	11
Dons mensuels : Donateurs de l'ABC .....	11
Dons en argent comptant .....	11
Contributions non monétaires .....	11

## Adhésion

Frais d'adhésion.....	13
Renouvellement annuel .....	13

## Types de réunions

Réunions régulières de l'ALP .....	14
Assemblées générales annuelles .....	14
Conseils sur la présidence d'une réunion .....	14

## Exigences d'Élections Ontario

Changement d'informations .....	16
États financiers annuels audités .....	16
Guide de DPF pour les associations de circonscription .....	16

## Qui est qui

Organigramme du Parti libéral de l'Ontario .....	17
--	----

## Ressources utiles

Exemple de texte pour la présidence de la réunion .....	18
Modèle d'ordre du jour de la réunion .....	18
Modèle du procès-verbal de la réunion .....	19
Guide des règles et procédure de Robert's Rules of Order .....	20

## Circonscriptions provinciales par région

.....	23
-------	----

*Ce document est un point de départ pour vous aider à devenir actif en tant que bénévole dans votre circonscription. Ce n'est qu'un élément du matériel de formation offert aux membres du Parti libéral de l'Ontario. Nous apprécions toute rétroaction que vous avez sur la façon d'améliorer continuellement la formation offerte par le Parti. Vous pouvez partager vos suggestions en tout temps en envoyant un courriel à [info@ontarioliberal.ca](mailto:info@ontarioliberal.ca)*

---

# INTRODUCTION AUX ASSOCIATIONS LIBÉRALES PROVINCIALES (ALP)

## Bâtir une équipe libérale locale forte

Le Parti libéral de l'Ontario (PLO) est composé de nombreux membres qui veulent contribuer à l'amélioration de l'Ontario en commençant dans nos propres communautés. L'adhésion à une association libérale provinciale (ALP) locale est une excellente façon de commencer à réaliser le changement que nous voulons pour nos familles et nos amis, chez nous.

En bâtissant des associations libérales locales fortes où nous vivons, nous pouvons élire des excellents candidats libéraux qui défendront les causes qui nous tiennent le plus à cœur : un bon système d'éducation, des soins de santé accessibles et de qualité, et une économie forte, construite pour les emplois du futur.

Ce guide vous aidera à découvrir comment vous pouvez contribuer à votre ALP locale et vous aidera à déterminer la façon dont vous pouvez avoir le plus grand impact en tant que militant de nos valeurs communes dans votre communauté. **Il vous donnera également des outils et des informations sur la façon de vous organiser au niveau local.**

## Qu'est-ce qu'une association de circonscription ?

Les associations de circonscription sont les sections locales des partis politiques. Ces associations, connues sous le nom d'Association libérale provinciale ou ALP, sont des organisations formées dans une circonscription électorale pour appuyer le parti. Les associations de circonscription sont un important point de contact entre la communauté, les membres du parti et le parti lui-même.

Les associations de circonscription existent toute l'année, pas seulement au moment des élections. Pendant la période électorale officielle, l'association de circonscription appuie le candidat du parti à l'élection. Souvent, les membres de l'association de circonscription forment le noyau de l'équipe de campagne locale.

Entre les élections, les associations de circonscription maintiennent la présence du parti dans la collectivité au moyen d'activités de sensibilisation, de recrutement de bénévoles, de campagnes de recrutement de membres et d'initiatives de collecte de fonds.

Les associations de circonscription sont entièrement dirigées par des bénévoles ! Notre succès, c'est grâce à vous. Nous vous invitons à nous faire part de vos idées et de votre pensée créative quant à la meilleure façon dont nous pouvons nous engager auprès de

l'ensemble de la communauté pour mieux répondre aux enjeux et intérêts locaux d'une manière significative et productive.

## **Votre association de circonscription**

L'Exécutif de votre section locale aura de nombreux postes différents que des bénévoles locaux occuperont afin de s'occuper des affaires du Parti dans votre communauté.

L'exécutif est dirigé par un **président de l'ALP** qui préside les réunions et agit souvent à titre de porte-parole de l'association de circonscription. Le président représente également votre association libérale locale au sein du Parti libéral de l'Ontario lors d'événements majeurs et dans le cadre des activités du Parti. (Voir l'organigramme à la page 16.)

Le président reçoit beaucoup d'aide des autres membres de l'exécutif de l'association de circonscription, ce qui inclut notamment un vice-président exécutif, d'un trésorier/Directeur principal des finances, un secrétaire, un directeur d'adhésions et divers autres directeurs

Une association de circonscription a souvent des comités auxquels ses membres peuvent siéger pour faire avancer le travail dans des domaines précis au nom du Parti à l'échelle locale. Il peut s'agir de comités permanents qui se concentrent sur l'exécution de tâches régulières comme les communications, la collecte de fonds ou le développement de politiques.

## **S'impliquer localement**

Pour s'impliquer, il n'est pas nécessaire de consacrer beaucoup de temps ou de travail à votre association libérale locale. Nos membres apportent beaucoup de talent et d'expérience à tous nos efforts au niveau local et vos propres capacités nous aideront à bâtir un mouvement fort dans votre communauté. Tout le temps que vous pouvez donner sera toujours apprécié et la valeur que vous apportez à notre parti peut vraiment faire une différence entre maintenant et le jour des élections. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des façons dont vous pouvez vous impliquer :

**Si vous êtes un communicateur...** pourquoi ne pas vous impliquer et utiliser vos talents pour partager notre message avec les Ontariens et à élire un libéral dans votre circonscription ? Vous pouvez aider de nombreuses façons, qu'il s'agisse d'écrire des lettres à l'éditeur de votre journal local, d'ajouter du contenu à votre site Web de l'ALP, de faire passer le mot sur les médias sociaux, de rédiger un bulletin pour les membres de votre ALP ou de créer du matériel de contact direct comme des invitations à des événements.

**Si vous êtes une personne très sociable....** votre ALP pourrait avoir besoin de votre aide pour le travail ardu de sensibilisation, d'engagement et de collecte de fonds. Une organisation ne peut exister sans ses membres, et il est essentiel pour notre succès en période électorale d'accroître nos rangs tout en approfondissant nos relations avec les libéraux dans la région. De même, sans les fonds essentiels nécessaires au fonctionnement de l'organisation, le travail quotidien de l'ALP, comme la sensibilisation, devient beaucoup plus difficile. Et sans un hôte quotidien, votre ALP ne sera pas en mesure d'organiser le type d'événements qui attirent les membres et les donateurs. Vos nouveaux membres maintiennent l'intérêt de vos membres actuels et trouvent des donateurs pour financer des campagnes réussies.

**Si vous êtes quelqu'un qui résout efficacement les problèmes avec une perspective positive...** vous êtes peut-être exactement ce dont votre association de circonscription a besoin dans son équipe des politiques pour aider à trouver des solutions innovatrices aux défis de notre province. Un bon nombre des politiques que notre parti a adoptées en tant que gouvernement proviennent directement de nos membres des associations locales. En participant à notre processus d'élaboration de politiques, vous pouvez influencer le future de notre province.

**Si les chiffres vous parlent...** vous pourriez aider votre association de façon significative à gérer les finances de l'association ou à fournir un important soutien en matière de données. Il est important d'amasser des fonds, mais il est primordial pour une association de circonscription solide de tenir de bons dossiers financiers. Et une association ne serait rien sans des données solides lorsqu'il s'agit de cibler les communications destinées aux électeurs ou de rejoindre les donateurs potentiels. Sans les fanatiques de chiffres comme vous, nous ne saurions pas par où commencer lorsqu'il s'agit d'un grand nombre d'activités essentielles à notre succès aux urnes.

**Si vous êtes né pour planifier, organiser et élaborer des stratégies...** votre ALP bénéficierait de votre vision à long terme et de votre capacité à prêter attention aux détails qui font une si grande partie de ce que nous faisons en tant que militants politiques. Chaque association de circonscription a besoin de membres qui peuvent se concentrer sur le prochain cycle électoral et planifier les mesures que l'association doit prendre pour gagner. Vous pouvez aider à élaborer une stratégie de préparation aux élections ou travailler avec d'autres membres sur des stratégies à long terme dans des domaines comme l'adhésion, les communications et la collecte de fonds.

Ce qu'il y a de mieux dans le fait de travailler au sein d'une équipe libérale locale forte, c'est que vous ne serez jamais seul dans le travail que vous faites. Lorsque nous nous réunissons en fonction de nos forces et que nous travaillons ensemble à un objectif commun, nous pouvons faire des choses extraordinaires pour améliorer nos collectivités et notre province. Communiquez avec votre association pour en savoir plus sur la façon dont vous pouvez vous impliquer et sur ce que nous pouvons accomplir ensemble.

## **Joignez-vous à la famille libérale de l'Ontario**

Si vous n'êtes pas certain du rôle qui vous convient le mieux, assistez à une réunion locale ou communiquez avec le président de votre circonscription pour en savoir plus. Vous n'avez pas non plus à attendre la première réunion de votre association libérale locale avant de vous impliquer davantage au sein du Parti. Il y a toute une famille élargie de libéraux à l'échelle de la province qui sont déjà actifs à l'extérieur de nos communautés immédiates. Au fur et à mesure que les technologies de communication s'améliorent, nous nous connectons dans un plus grand nombre d'endroits et plus souvent, alors joignez-vous à la conversation dès aujourd'hui !

**Assurez-vous de visiter le site Web du PLO** et de vous inscrire pour recevoir les mises à jour. Les renseignements les plus récents sur notre parti se trouvent sur notre site Web à **ontarioliberal.ca**. Ici, vous pourrez en apprendre davantage sur notre équipe à l'Assemblée législative et sur le Conseil exécutif qui gouverne tout ce que nous faisons en tant que parti.

Vous trouverez également les coordonnées de notre équipe de dirigeants locaux - nos présidents d'ALP - et vous apprendrez comment vous impliquer davantage. En visitant le site Web du Parti, vous pourrez également vous abonner aux mises à jour quotidiennes du Parti envoyées directement à votre boîte de courriels.

Rejoignez-nous sur les médias sociaux ! **Le Parti libéral de l'Ontario est également présent sur Facebook, Twitter, Instagram et YouTube.** Pour participer à notre conversation en ligne, visitez nos pages dès aujourd'hui !

Le Parti libéral de l'Ontario a une équipe dévouée qui se fera un plaisir de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir au sujet de votre adhésion à notre parti. **Vous pouvez nous envoyer un courriel en tout temps à [info@ontarioliberal.ca](mailto:info@ontarioliberal.ca) ou nous appeler sans frais entre 9h et 17h du lundi au vendredi au 1-800-268-7250.**

# ORGANISATION D'UNE ALP

## Description des postes du Comité exécutif de l'ALP

En vertu de la Constitution du PLO, chaque association de circonscription doit avoir une constitution locale. Certaines ALP utilisent un modèle de constitution éprouvé par le PLO, tandis que d'autres ont modifié leur constitution pour répondre aux besoins locaux, le but de l'association de circonscription est de promouvoir et d'appuyer les principes et les politiques du Parti libéral de l'Ontario, d'appuyer et de promouvoir l'élection des députés libéraux au Parlement provincial et d'organiser la circonscription électorale du PLO.

**Le modèle de constitution offert par le PLO comprend les postes suivants du Comité exécutif, élus à l'assemblée générale annuelle (" AGA ") de l'ALP :**

### **Président**

Le président joue un rôle important de leadership au sein du comité exécutif et encourage la participation aux activités de l'association tout au long de l'année et en vue des prochaines élections provinciales.

Le président préside les réunions du comité exécutif et de l'association et est responsable de convoquer les réunions du comité exécutif conformément à la constitution de l'ALP (c.-à-d. qu'il doit donner un préavis de 5 jours aux membres du conseil exécutif pour convoquer une réunion).

Le président de chaque association de circonscription est un membre votant du conseil provincial du PLO.

### **Vice-président exécutif**

Le vice-président exécutif appuie le président dans l'exercice de ses fonctions et remplace le président lorsqu'il n'est pas disponible.

### **Trésorier**

C'est au trésorier de tenir les livres de comptes et les comptes bancaires de l'association de circonscription. Le trésorier présentera un rapport financier à l'AGA de l'ALP et aux réunions du Comité exécutif.

### **Secrétaire**

Le secrétaire est responsable de la tenue du procès-verbal de la réunion de l'association. Le secrétaire est également chargé de préparer et de tenir à jour la liste des coordonnées des membres du Comité exécutif et de fournir cette information au PLO dans les quatre semaines suivant une AGA.

### **Directeurs (jusqu'à 25 postes)**

Le Comité exécutif peut comprendre jusqu'à 25 postes de directeur.

## **Membres votants désignés du Comité exécutif (CE)**

Les membres votants suivants sont nommés par le Comité exécutif :

### **Directeur Principal des Finances**

Le directeur principal des finances (“ DPF “) est chargé de veiller à ce que l’association se conforme à la Loi sur le financement des élections, L.R.O. 1990. Les obligations d’un DPF sont importantes. En raison des compétences requises, il est recommandé que le DPF possède des connaissances en comptabilité.

Le DPF devrait se familiariser avec les formulaires et les guides des associations de circonscription, disponibles sur le site Web d’Élections Ontario à :

**[www.elections.on.ca/fr/political-financing0.html](http://www.elections.on.ca/fr/political-financing0.html)**

En particulier, le Manuel du directeur financier pour les associations de circonscription contient des renseignements importants sur les règles de financement politique en Ontario, y compris l’administration des contributions et les états financiers annuels qui doivent être déposés par l’association de circonscription au plus tard le 31 mai de chaque année :

Le manuel est disponible dans la section “Association de circonscription” en ligne à l’adresse suivante : **[www.elections.on.ca/fr/political-financing0/forms-and-handbooks.html](http://www.elections.on.ca/fr/political-financing0/forms-and-handbooks.html)**

Élections Ontario est disponible par téléphone ou par courriel pour répondre aux questions concernant le financement politique et la conformité aux lois :

Téléphone : (416) 325-9401

Division de la conformité Numéro sans frais : 1-866-566-9066

Courriel : [electfin@elections.on.ca](mailto:electfin@elections.on.ca)

Site Web : [www.elections.on.ca](http://www.elections.on.ca)

### **Présidents des comités**

Le Comité exécutif nomme les présidents des comités et dirige les activités des comités tels que l’organisation, les politiques, la recherche et la collecte de fonds.

Chaque comité devrait compter au moins deux membres, en plus d’un président.

La plupart des associations libérales provinciales comptent des comités :

- De politique
- D’adhésion
- De collecte de fonds
- De finances
- D’événements
- De communications



## **Membres ex-officio votant et non votants**

Les membres ex-officio suivants ont le droit de vote au sein du Comité exécutif de l'ALP :

- Le président sortant de l'ALP;
- le député libéral local ou, s'il n'y a pas de député libéral, l'ancien candidat du PLO; et
- Le président de tout club affilié de jeunes libéraux de l'Ontario (" JLO").

Les membres ex-officio suivants n'ont pas de droit de vote au sein du Comité exécutif de l'ALP, mais sont désignés membres exécutifs :

- Le coordonnateur régional du PLO pour la circonscription électorale;
- le président de l'Association des circonscriptions électorales fédérales (" ACÉ ") qui se chevauchent;  
et
- Le député fédéral libéral local ou, s'il n'y a pas de député fédéral libéral, l'ancien candidat du PLC.

# COLLECTE DE FONDS

La collecte de fonds est peut-être l'activité la plus importante de l'ALP. Nous sommes une organisation entièrement axée sur les dons et le bénévolat !

Les dons ne peuvent être acceptés que des personnes qui résident en Ontario.

Les dons peuvent être faits par chèque à l'ordre de l'Association libérale provinciale, en ligne ou par téléphone à **ontarioliberal.ca/fr/dons** ou 1-800-268-7250.

Si vous faites un don en ligne ou par téléphone, assurez-vous d'indiquer que vous voulez que votre don soit versé à une ALP en particulier.

**Les contributions aux partis politiques de l'Ontario sont admissibles à de généreux crédits d'impôt. Veuillez partager cette information avec les donateurs potentiels !**

## Donateurs éligibles

L'ALP peut accepter des contributions de personnes résidant en Ontario.

Les contributions des entreprises ou des syndicats sont interdites.

## Dons politiques provinciaux

En 2019, le plafond des contributions aux partis politiques provinciaux enregistrés en Ontario est de 1 600 \$. Le montant de votre crédit d'impôt dépend du montant que vous donnez.

Contribution*	Crédit d'impôt	Coût réel
50,00 \$	37,50 \$	12,50 \$
100,00 \$	75,00 \$	25,00 \$
250,00 \$	187,50 \$	62,50 \$
400,00 \$	300,00 \$	100,00 \$
800,00 \$	503,75 \$	296,25 \$
1200,00 \$	703,75 \$	496,25 \$
<b>1600,00 \$</b>	<b>867,74 \$</b>	<b>732,26 \$</b>

*\*Cotisation annuelle cumulative totale. Cette information est fournie à titre indicatif seulement. Veuillez consulter le [ministère des Finances](#) ou [Élections Ontario](#) pour de plus amples renseignements.*

## Limites de contribution

Il y a des limites quant au montant de contributions qui peuvent être acceptées par une association de circonscription enregistrée.

Le don annuel maximale pour un donateur individuel a récemment été élevée à 1 600 \$ par année pour 2019. Il est à noter que la même personne peut aussi donner le maximum de 1 600 \$ au parti, en plus de l'association locale au cours d'une année (c.-à-d. une contribution maximale totale de 3 200 \$ aux deux entités au cours d'une année).

Après 2019, le plafond de cotisation augmentera de 25 \$ par année (c.-à-d. 1 600 \$ pour l'année 2019, 1 625 \$ pour l'année 2020, 1 650 \$ pour l'année 2021, 1 675 \$ pour l'année 2022, etc.)

Une cotisation annuelle d'adhésion au parti n'est pas considérée comme une contribution.

## Dons mensuels : Donateurs de l'ABC

Des contributions mensuelles régulières peuvent être versées à l'ALP et/ou au parti. Un donateur mensuel "ABC" est toute personne qui verse un minimum de 10 \$ par mois au moyen d'un paiement automatique par carte de crédit.

Les donateurs mensuels peuvent préciser où ils veulent que leur don mensuel aille. Un donateur peut choisir de faire un don mensuel à une ALP en particulier, même s'il n'habite pas dans la circonscription.

Un avantage important du programme de dons mensuels ABC est que le statut de membre de la personne se renouvellera automatiquement en janvier de chaque année sans qu'il soit nécessaire de soumettre un nouveau formulaire d'adhésion au cours de la nouvelle année.

**Les contributions mensuelles peuvent être versées en ligne à l'adresse [ontarioliberal.ca/fr/dons](https://ontarioliberal.ca/fr/dons) ou par téléphone au 1-800-268-7250.**

## Dons en argent comptant

Une association peut accepter des dons en argent jusqu'à concurrence de 25 \$. Envisagez d'organiser un événement " passez le chapeau " pour accepter des dons en argent lors de toute réunion sociale de l'ALP ou de tout autre événement spécial. Il s'agit d'une façon facile de recueillir des fonds.

Veuillez noter qu'aucun reçu ne sera remis pour les contributions de 25 \$ ou moins. Les contributions supérieures à 25 \$ ne peuvent être versées en argent comptant.

## Contributions non monétaires

Les biens et services reçus par l'association sont considérés comme une contribution à l'association s'ils ont une valeur annuelle totale supérieure à 100 \$.

Si la valeur annuelle totale des biens et services reçus d'un particulier est de 100 \$ ou moins, la personne qui fournit le bien ou le service peut préciser qu'elle ne souhaite pas que le don soit traité comme une contribution.

Exemple : Si Joe achète 40 \$ en pizza pour le souper à la réunion de l'ALP, puisque la valeur

de la pizza de l'ALP est inférieure à 100 \$, le DPF demandera à Joe s'il souhaite ou non traiter la pizza comme une contribution. Si Joe répond oui, il recevra un reçu d'impôt pour une contribution de 40 \$. S'il dit non, la pizza ne sera pas considérée comme une contribution.

Veillez noter que le seuil de 100 \$ s'applique à l'ensemble de l'année. Ainsi, Joe ne peut pas apporter 40 \$ en pizza à chaque réunion, à moins qu'il ne veuille que son cadeau de pizza soit considéré comme une contribution.

Lors du calcul de la valeur des biens et services, la juste valeur marchande devrait être utilisée.

Note importante : le travail bénévole (c.-à-d. donner de son temps en faisant du porte-à-porte ou des appels téléphoniques) n'est pas considéré comme une contribution non monétaire !

# ADHÉSION

## Frais d'adhésion

Des frais d'adhésion sont exigés pour s'adhérer au Parti libéral de l'Ontario. Le coût de l'adhésion est de 20 \$ pour une adhésion de 2 ans, ou 10 \$ pour les étudiants ou les aînés (pour 2 ans). Notez que le parti ne vend actuellement pas d'abonnements d'un an.

### Frais d'adhésion

2 ans	20 \$	(10 \$ pour les étudiants et les aînés)
3 ans	30 \$	(15 \$ pour les étudiants et les aînés)
4 ans	40 \$	(20 \$ pour les étudiants et les aînés)
5 ans	50 \$	(25 \$ pour les étudiants et les aînés)

Une personne âgée de 14 ans et plus peut devenir membre. Il n'est pas nécessaire d'être citoyen pour être membre du parti.

## Renouvellement annuel

L'adhésion au parti doit être renouvelée. Les adhésions annuelles expirent à minuit le 31 décembre de l'année. Vous pouvez renouveler pour l'année suivante à partir du mois d'octobre de l'année en cours.

Notez que les abonnements peuvent être achetés pour une durée de 5 ans, et cette option est encouragée !

Les adhésions peuvent être achetées en ligne à [ontarioliberal.ca/membre](http://ontarioliberal.ca/membre), ou en utilisant un formulaire papier.

N'oubliez pas de vérifier votre statut de membre chaque année en janvier et de le renouveler au besoin.

Vous pouvez confirmer votre statut de membre en appelant la ligne d'adhésion PLO au 1-800-268-7250.

N'oubliez pas que les donateurs mensuels ABC (c.-à-d. les donateurs mensuels) n'ont pas besoin de renouveler chaque année.

# TYPES DE RÉUNIONS

## Réunions régulières de l'ALP

### Convocation d'une réunion

Une réunion du Comité exécutif peut être convoquée par le président ou à la demande écrite de trois (3) membres élus du Comité exécutif.

### Avis

Un avis de la date, de l'heure et du lieu de la réunion doit être donné par le secrétaire à chaque membre du comité exécutif au moins cinq (5) jours avant la réunion.

### Quorum

La présence de 50 % des membres ayant droit de vote à la réunion du Comité exécutif constitue le quorum.

### Destitution

Un membre élu du Comité exécutif qui s'absente de trois (3) réunions consécutives sans motif valable peut être destitué de son poste, qui sera alors déclaré vacant.

## Assemblées générales annuelles

Une AGA doit avoir lieu chaque année à la date et à l'endroit fixés par le Comité exécutif.

Un avis écrit de l'assemblée doit être envoyé à tous les membres de l'association quatorze (14) jours avant la tenue de l'assemblée. L'avis sera livré par le secrétaire du PLO et sera livré par courriel. Si l'ALP souhaite envoyer l'avis par la poste, la livraison de l'avis sera la responsabilité de l'association de circonscription.

Afin de respecter le délai de préavis de 14 jours pour votre AGA, vous devriez vous coordonner avec le PLO bien à l'avance, afin qu'il puisse envoyer l'avis dans les délais prescrits et selon la forme prescrite.

Un rapport du président et un rapport du trésorier doivent être remis à l'AGA.

## Conseils sur la présidence d'une réunion

Voici quelques conseils utiles pour les présidents de l'ALP pour les aider à présider des réunions efficaces et productives :

- Conservez une liste écrite des conférenciers et accusez réception lorsqu'une personne a été ajoutée à la liste.
- Si un sujet passionné fait l'objet d'un débat, décrivez la procédure de débat aussi précisément que possible avant d'ouvrir le débat. Vous pouvez utiliser les techniques suivantes:
- Limitez le temps de parole de chaque orateur ;
- Limiter le nombre d'orateurs " pour " et " contre " la proposition ;
- Renvoyer la motion à un comité pour un examen plus approfondi et un rapport à une date ultérieure.

- N'ayez pas peur de couper la parole à l'orateur lorsque son temps de parole est écoulé.
- S'assurer que les procès-verbaux des réunions sont tenus à jour et classés de façon appropriée par le secrétaire.
- Essayez d'avoir au moins une mesure réalisable à chaque réunion pour que les membres restent concentrés et engagés.

# EXIGENCES D'ÉLECTIONS ONTARIO

## Changement d'informations

En cas de changement de DPF ou d'auditeur, l'association de circonscription enregistrée doit immédiatement nommer un autre DPF ou auditeur et déposer un formulaire révisé d'enregistrement et d'avis de changement d'association de circonscription (A-1).

Les ALP devraient s'assurer de s'occuper de cette étape importante de l'entretien ménager après l'élection d'un nouvel exécutif à l'assemblée générale annuelle.

Le formulaire est disponible à l'adresse <https://www.elections.on.ca/fr/political-financing0/forms-and-handbooks.html>

## États financiers annuels audités

Le DPF d'une association de circonscription enregistrée doit déposer auprès d'Élections Ontario, au plus tard le 31 mai de l'année suivante, des états financiers annuels vérifiés et signés (formulaire AR-1) et les documents justificatifs.

Les états financiers annuels doivent comprendre toutes les activités de l'année civile se terminant le 31 décembre autre que celles qui ont lieu pendant une période de campagne.

Le formulaire est disponible ici : <https://www.elections.on.ca/fr/political-financing0/forms-and-handbooks.html>

De plus amples détails sur l'administration financière des associations de circonscription se trouvent sous la rubrique "DPF" et tout au long de ce guide.

## Guide de DPF pour les associations de circonscription

Élections Ontario publie un guide utile pour les directeurs principaux des finances intitulé "Guide des directeurs financiers pour les associations de circonscription". Le manuel est disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.elections.on.ca/fr/political-entities-in-ontario/constituency-associations.html>

**Veillez noter que ces manuels sont datés et fréquemment mis à jour à mesure que les changements législatifs entrent en vigueur. Vous pouvez vous référer à des documents plus anciens pour des informations générales d'introduction, mais veuillez vous reporter aux documents/guides actuels dès qu'ils seront disponibles.**

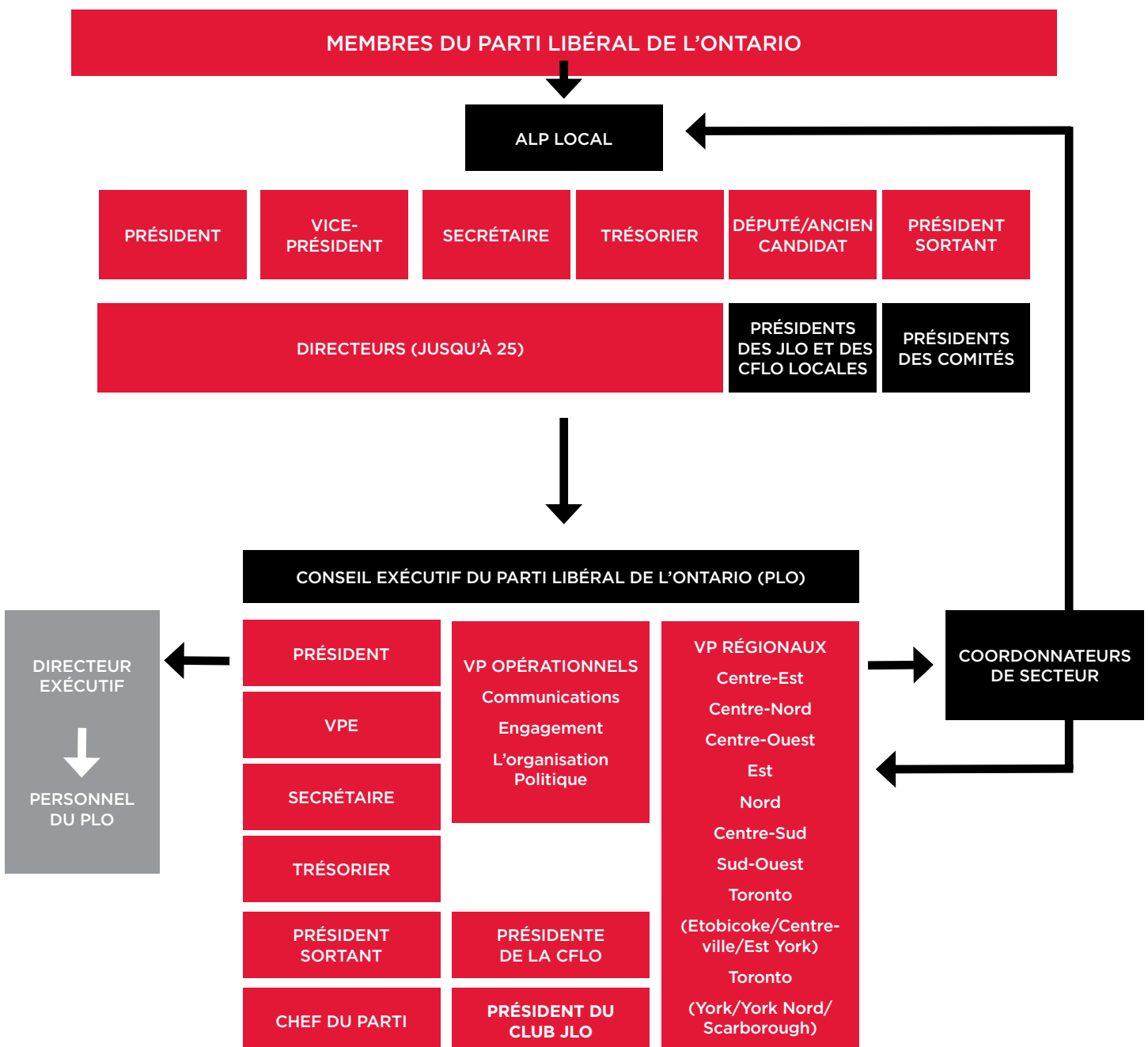


# QUI EST QUI

## Organigramme du Parti libéral de l'Ontario

Le PLO est composé de membres locaux du parti dans les communautés à travers la province. Ces membres appartiennent à des associations libérales provinciales (ALP) qui sont servies par un exécutif composé de bénévoles et démocratiquement élu.

Le parti dans son ensemble bénéficie également des services d'un conseil exécutif bénévole élu démocratiquement et dirigé par un chef de parti (John Fraser nous dirige actuellement à titre de chef intérim.)



# RESSOURCES UTILES

Les ressources ci-jointes vous aideront à planifier une réunion efficace et productive.

## Exemple de texte pour la présidence de la réunion

### Mot d'ouverture et rappel à l'ordre

Présidence : Bonjour à tous, je vous remercie tous d'être parmi nous ce soir. Je déclare ouverte la réunion mensuelle du Comité exécutif de l'Association libérale provinciale de (circonscription).

### Adoption de l'ordre du jour de la réunion

Présidence : J'appelle maintenant à l'adoption de l'ordre du jour. Ai-je quelqu'un pour proposer l'adoption de l'ordre du jour ? Quelqu'un pour seconder ? Tout le monde est pour ? Tous contre ? Adoptée.

### Procès-verbal de la réunion précédente

Présidence : J'appelle maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente, tenue le {date d'insertion}. Y a-t-il quelqu'un pour proposer l'adoption du procès-verbal ? Quelqu'un pour seconder ? Tout le monde est pour ? Tous contre ? Adoptée.

### Rapports

Présidence : J'invite maintenant les membres de l'exécutif et les présidents des comités à présenter leurs rapports. (Demander aux greffiers de Bureau de présenter leurs rapports).

### Mise à jour financière

Présidence : Je demande maintenant à notre trésorier de faire le point sur notre situation financière.

### Autres questions

Chaise : Y a-t-il d'autres questions à discuter ? (si vous n'avez pas d'autres questions, passez à autre chose).

### Levée de la séance

Présidence : Puis-je demander la levée de la séance ? Un secondeur ? Tout le monde est pour? Motion portée.

## Modèle d'ordre du jour de la réunion

Réunion du Comité exécutif

ORDRE DU JOUR

Jour, Mois Date, Année

HEURE

- Allocution d'ouverture
- Présence
- Adoption de l'ordre du jour
- Procès-verbal

- Adoption du procès-verbal de la réunion du \*date de la dernière réunion\*.
- Suivi du procès-verbal de la réunion du \*date de la dernière réunion\*.
- Mise à jour sur la situation financière de l'association
- Suivi des activités qui s'y déroulent dans la circonscription
- Autres questions
- Calendrier de la prochaine réunion
- Levée de la séance

### Notes:

Personnalisez l'ordre du jour en fonction des besoins particuliers de la rencontre ou de votre association de circonscription. Par exemple, les points suivants peuvent être intégrés si nécessaire :

- Table ronde / Période de questions
- Commandes spéciales / Projets spéciales
- Lecture du procès-verbal de la dernière réunion
- Visite de M./Mme \*nom\* pour discuter de \*sujets\*.

## Modèle du procès-verbal de la réunion

Réunion du Comité exécutif de l'ALP - Nom de l'ALP

Procès-verbal de la réunion tenue {jour de la semaine, mois, jour, année} à {heure}, à {lieu}.

Présent à la réunion :

Présenter par téléphone :

- Allocution d'ouverture
- (Nom du président) ouvre la séance à l'heure.
- Présence
- La présence des membres du Comité Exécutif est prise, ainsi que les membres qui se joignent à la réunion par téléphone.
- Adoption de l'ordre du jour
- {Nom} propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyé par {Nom}. La motion est adoptée.
- Procès-verbal
- Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le {date}.
- {Nom} propose l'adoption du procès-verbal, appuyé par {Nom}. La motion est adoptée.
- Suivi du procès-verbal du {date}.
- {Nom} propose l'adoption du procès-verbal, appuyé par {Nom}. La motion est adoptée.
- (Facultatif, suivi sur les points d'action décidés lors de la dernière réunion)
- Mise à jour financière
- Activités en circonscription
- Autres questions
- Déterminer la prochaine réunion
- La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le {Date}.
- Levée de la séance

- {Nom} propose la levée de la séance. La motion est adoptée et la séance est levée à {heure}.

## Guide des règles et procédure de Robert's Rules of Order

### Quelles sont les règles de Robert ?

Les Règles de Robert sont un guide pour la conduite des réunions et la prise de décision en groupe. Le respect des règles permet à tout le monde d'être entendu et aide les groupes à prendre des décisions sans confusion.

### Pourquoi ces règles sont-elles importantes ?

Les Règles sont une méthode éprouvée de conduite des affaires lors de réunions et de rassemblements publics qui peut être adaptée aux besoins d'une organisation donnée. En utilisant le guide suivant, vous permettrez des rencontres efficaces qui permettront la participation du groupe.

### Aide-mémoires

Voici quelques ressources :

- [http://diphi.web.unc.edu/files/2012/02/MSG-ROBERTS\\_RULES\\_CHEAT\\_SHEET.pdf](http://diphi.web.unc.edu/files/2012/02/MSG-ROBERTS_RULES_CHEAT_SHEET.pdf)
- [dummies.com/cheatsheet/robertsrules](http://dummies.com/cheatsheet/robertsrules) "robertsrules"
- Copie intégrale des Robert's Rules of Order : <https://robertsrules.org/robertsrules.pdf>

### Types de réunions

- **Réunions régulières** : les réunions mensuelles sont des réunions régulières.
- **Réunions spéciales** : des réunions spéciales ou "réunions convoquées" sont tenues lorsqu'il y a des questions urgentes à trancher qui ne peuvent attendre la prochaine réunion ordinaire. Les réunions spéciales sont rares et un avis est requis.
- **Assemblée générale annuelle (AGA)** : Le Comité exécutif de l'ALP est élu chaque année lors de l'AGA de l'association. L'avis de convocation à l'AGA est émis par le PLO à tous les membres de l'ALP. Un préavis de 14 jours est requis. Tous les membres admissibles peuvent voter à l'AGA. Toute personne qui désire se porter candidat à un poste au sein du Comité exécutif doit déposer son intention auprès du PLO 7 jours avant l'AGA.

### Ordre du jour des réunions

- **Lecture et approbation du procès-verbal** : adopter le procès-verbal de la dernière réunion.
- **Rapports des officiers et des comités** : renseignez-vous sur les travaux des comités avant de prendre des décisions ; les rapports des comités peuvent être informatifs seulement, ou contenir des recommandations donnant lieu à des motions.
- **Rapports des comités spéciaux** : rapports des comités spéciaux désignés par le groupe à des fins spécifiques.
- **Commandes spéciales** : prise en charge d'éléments particuliers, lorsque les documents constitutifs du groupe l'exigent.
- **Affaires inachevées et ordres du jour généraux** : traiter toute motion reportée de

la dernière réunion ou toute affaire restée inachevée au moment où la dernière réunion a été ajournée.

- **Affaires nouvelles** : les affaires nouvelles sont traitées en dernier.

## Utilisation des motions pour participer à la réunion

Tout ce que le groupe fait commence par une motion. Les motions permettent aux membres de s'exprimer. Il y a 5 classes de motions, chacune avec un but différent.

- **Motions principales**

Le type de mouvement le plus simple et le plus courant. Une motion principale dit : "Allons-y." Il met en avant Utilisez-le pour mettre de l'avant une idée pour la discussion et l'action. Exemple : "Je propose que nous achetions un domaine Web pour l'association de circonscription " ou " Je propose que nous mettions en œuvre la recommandation du comité des membres de payer pour un envoi postal. 2 classes sont prévues dans la motion principale :

- **Motions principales originales**

S'occupent des buts/objectifs du groupe, plutôt que de l'activité interne. Exemple : "Je propose qu'on forme un comité de collecte de fonds."

- **Motions principales accessoires**

Traite des affaires qui ont commencé dans la motion principale originale. Il reprend l'objet de la motion principale en vue d'une discussion et d'une prise de décision plus approfondies. Exemple : Le comité des événements a trouvé un lieu pour la fête de Noël, mais le lieu veut un dépôt de 200 \$ pour réserver l'espace. Lors de la prochaine réunion, le comité des événements fait rapport au groupe avec une recommandation que les membres autorisent et ordonnent au trésorier d'émettre un chèque de 200 \$ à l'endroit prévu. Le président du comité des événements présente une motion principale accessoire pour adopter la recommandation du comité.

- **Motions subsidiaires**

Une motion subsidiaire dit : "Faisons cela.... pour régler la motion principale."

- **Motions privilégiées**

"Faisons ça.... même s'il y a une motion principale (ou subsidiaire) en attente."

- **Motions incidentes**

"Faisons ça.... pour mieux gérer la motion en attente."

- **Motions qui soulèvent une question devant l'assemblée (c.-à-d. une "motion de retour")**

Une catégorie spéciale de motions qui permet au groupe d'apporter des changements à une décision qui a déjà été prise.

## Comment les motions sont-elles présentées ?

- Le membre se lève et s'adresse à la présidence en déclarant "M./Madame la présidente..." Le membre attend d'être reconnu.
- La présidence donne la parole au membre.
- Le membre présente la motion. Le membre devrait s'exprimer de façon claire et concise. Il peut être utile de rédiger votre motion à l'avance pour vous assurer qu'elle est aussi claire que possible. Toujours présenter des motions affirmatives (c.-à-d. "Je

propose que nous...” par opposition à “Je propose que nous ne fassions pas...”).

- Un autre membre doit appuyer la motion. Cela montre qu’au moins une autre personne dans le groupe pense que le point devrait être discuté. Si personne ne seconde la motion, la motion est perdue et ne peut être adoptée.
- La présidence énonce la motion en disant : “Il est proposé et appuyé que... Ce processus soumet la motion à l’examen du groupe.
- Les membres débattent la motion. Premièrement, la présidence reconnaît le membre qui a présenté la motion et lui donne la parole pour expliquer la motion et les raisons qui l’ont motivée. Les autres membres qui souhaitent se prononcer pour ou contre la motion peuvent demander la reconnaissance de la présidence. Ils doivent attendre d’être reconnus et attendre leur tour pour parler.
- La présidence pose la question et les membres votent. La formulation de la question doit être très claire. La présidence demandera à ceux qui sont en faveur de dire “oui” et à ceux qui sont contre de dire “non”. Cela peut également se faire à main levée.
- La présidence annonce les résultats. Si la motion est adoptée, la présidence dira : “Les oui l’emportent, la motion est adoptée.” Si la motion n’a pas été adoptée, la présidence dira : “Les non l’emportent, et la motion est rejetée.

Note : Une fois la motion présentée devant l’ALP, elle devient la propriété de l’assemblée et ne peut donc être modifiée sans le consentement des membres.

## **Débat**

Le débat a lieu lorsqu’une motion est discutée. La personne qui préside le débat (habituellement la présidence) notera qui a parlé et qui veut parler. La présidence attribue la parole selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les membres qui ont la parole doivent faire parvenir leurs commentaires par l’entremise de la présidence.

## **Méthodes de vote**

Le mode de vote sur toute motion dépend de la situation et des règlements en vigueur dans votre organisation. Voici les méthodes utilisées par la plupart des organisations :

- **Consentement unanime**  
Dans la mesure du possible, c’est le choix le plus facile, car il permet de gagner du temps. Il s’agit de demander aux membres si quelqu’un s’oppose à la motion. Si personne ne s’y oppose, la motion est adoptée.
- **Vote vocal (viva voce)**  
La méthode habituelle pour voter sur les motions qui nécessitent un vote à la majorité pour être adoptées. Le président demande à ceux qui sont en faveur de dire “Oui”, à ceux qui sont contre de dire “Non”. Tout membre de l’ALP peut proposer un décompte exact.
- **Par appel nominal**  
Chaque membre répond “Oui” ou “Non” lorsque son nom est nommé. Cette méthode est utilisée lorsqu’il faut enregistrer le vote de chaque personne. C’est le cas le plus souvent dans les organisations où les membres représentent différentes circonscriptions et où la façon dont un membre a voté sera importante pour les électeurs de ce membre.

- **Par division**

Il y a une légère variation du vote vocal. Il n'est pas nécessaire de procéder à un dépouillement, à moins que la présidence ne le veuille. Les membres lèvent la main ou se lèvent.

- **Par bulletin de vote**

Cette méthode peut être utilisée lorsque le secret est souhaité. Les membres écrivent leur vote sur une feuille de papier.

# CIRCONSCRIPTION PROVINCIALE PAR RÉGION

## Centre-Est

Ajax  
Baie de Quinte  
Durham  
Haliburton-Kawartha Lakes-  
Brock  
Hastings-Lennox et Addington  
Northumberland-  
Peterborough-Sud  
Oshawa  
Peterborough-Kawartha  
Pickering-Uxbridge  
Whitby

## Centre-Nord

Aurora-Oak Ridges-  
Richmond Hill  
Barrie-Innisfil  
Barrie-Springwater-  
Oro-Medonte  
Dufferin-Caledon  
King-Vaughan  
Markham-Stouffville  
Markham-Thornhill  
Markham-Unionville  
Newmarket-Aurora  
Parry Sound-Muskoka  
Richmond Hill  
Simcoe-Grey  
Simcoe Nord  
Thornhill  
Vaughan-Woodbridge  
York-Simcoe

## Centre-Ouest

Brampton Centre  
Brampton Est  
Brampton Nord  
Brampton Sud  
Brampton Ouest  
Burlington  
Milton  
Mississauga Centre  
Mississauga Est-Cooksville  
Mississauga-Erin Mills  
Mississauga-Lakeshore  
Mississauga-Malton  
Mississauga-Streetsville  
Oakville  
Oakville North-Burlington

## Est

Carleton  
Glengarry-Prescott-Russell  
Kanata-Carleton  
Kingston et les Isles  
Lanark-Frontenac-Kingston  
Leeds-Grenville-Thousand  
Islands et Rideau Lakes  
Nepean  
Orléans  
Ottawa Centre  
Ottawa Sud  
Ottawa-Vanier  
Ottawa Ouest-Nepean  
Renfrew-Nipissing-Pembroke  
Stormont-Dundas-Sud  
Glengarry

## Nord

Algoma-Manitoulin  
Kenora-Rainy River  
Kiiwetinoong  
Mushkegowuk-James Bay  
Nickel Belt  
Nipissing  
Sault Ste. Marie  
Sudbury  
Thunder Bay-Atikokan  
Thunder Bay-Superior Nord  
Timiskaming-Cochrane  
Timmins

## Centre-Sud

Cambridge  
Brantford-Brant  
Flamborough-Glanbrook  
Guelph  
Hamilton Centre  
Hamilton Est-Stoney Creek  
Hamilton Mountain  
Hamilton Ouest -Ancaster-  
Dundas  
Kitchener Centre  
Kitchener-Conestoga  
Kitchener Sud-Hespeler  
Niagara Centre  
Niagara Falls  
Niagara Ouest  
St. Catharines  
Waterloo  
Wellington-Halton Hills



## **Sud-Ouest**

Bruce-Grey-Owen Sound  
Chatham-Kent-Leamington  
Elgin-Middlesex-London  
Essex  
Haldimand-Norfolk  
Huron-Bruce  
Lambton-Kent-Middlesex  
London-Fanshawe  
London Centre-Nord  
London Ouest  
Oxford  
Perth-Wellington  
Sarnia-Lambton  
Windsor-Tecumseh  
Windsor Ouest

## **Toronto**

### **Etobicoke/Centre-Ville/ York Est**

Beaches-York Est  
Davenport  
Etobicoke Centre  
Etobicoke-Lakeshore  
Etobicoke Nord  
Parkdale-High Park  
Toronto Centre  
Toronto-Danforth  
Toronto-St. Paul  
Spadina-Fort York  
University-Rosedale

## **Toronto**

### **York/York Nord/ Scarborough**

Don Valley Est  
Don Valley Nod  
Don Valley Ouest  
Eglinton-Lawrence  
Humber River-Black Creek  
Scarborough-Agincourt  
Scarborough Centre  
Scarborough-Guildwood  
Scarborough Nord  
Scarborough-Rouge Park  
Scarborough Sudwest  
Willowdale  
York Centre  
York Sud-Weston